



Héritage partage succession

Par **Patrices**, le **03/09/2015** à **20:16**

4 enfants pour un héritage

1 des 4 enfants reçoit en donation un terrain pour construire sa maison en 1979 devant notaire comme avance sur héritage, quel est la valeur du terrain en 2015 au moment du partage après la mort des parents

Par **liseron05**, le **04/09/2015** à **11:29**

La valeur du terrain sera réévaluée à la date du partage, puisqu'il s'agit d'une donation simple, ce qui par contre n'est pas le cas en cas de donation-partage.

Par **papejeanp**, le **06/09/2015** à **07:45**

Suite à une succession, mon épouse a racheté des terres de famille; celles-ci ne m'appartiennent pas, mais j'ai droit à une récompense d'indemnité le notaire. C'est quoi une récompense notariale?

Par **liseron05**, le **16/10/2015** à **08:55**

Si votre épouse a utilisé de l'argent commun au couple pour acheter les terres de famille, c'est certainement pour cela que vous avez droit à une récompense notariale, c'est à dire un dû qui vous revient dans le couple. Quel est votre régime matrimonial.

En admettant par exemple que vous divorciez cette somme vous reviendrait ou si vous décédiez, cette somme ferait partie de votre succession et non celle de votre épouse.